



## **10275 - Donner les recettes d'une boîte à charité à une structure autre que la propriétaire de la boîte.**

---

### **question**

Question : Je détiens une boîte contenant des fonds de charité et appartenant à une structure. Elle est remplie de monnaie et j'ai envie de la donner à une autre structure caritative que je trouve plus fiable.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse :

Question : Pourquoi avait-il accepté d'accueillir la boîte de cette structure ?

Réponse : Parce que la structure est située en face de lui, mais il a découvert une autre plus sûre.

- Non, il n'est pas permis car, l'argent étant collecté avec l'intention de le remettre à la propriétaire de la boîte, il n'est pas permis de le détourner au profit d'un autre.

Question : Est-ce parce que la boîte leur appartient ou parce que ce qui compte en définitive c'est l'intention de celui qui a accueilli la boîte ?

Réponse : Oui, si, dès le début, il avait l'intention de leur remettre les recettes, il ne lui est pas permis de les détourner au profit d'autres qu'avec leur permission. Allah le sait mieux.